

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°05.2021

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN

Le vendredi 12 février 2021 à 14 heures 30.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Qui ont donné pouvoir : 0

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1er adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTISTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI, Julien PERETTI.

Date de la convocation

01/02/2021

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Olivier FRANCESCHI

Date d'affichage

15/02/21

Le quorum est atteint : oui non

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : René MAILLET

Objet de la délibération : Demande de subvention pour la reconstruction d'un mur à Coti village

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant rapport géotechnique d'avant-projet réalisé par IMSRN (daté du 12/07/19 et référencé 2018/C1/2A/2400) qui proposait :

- soit la démolition et la réfection du mur,
- soit le confortement de l'ouvrage actuel.

Considérant que le choix de la solution s'est orienté vers la démolition et la reconstruction d'un nouveau mur

Considérant l'étude géotechnique de conception de l'entreprise GINGER CEBTP, en date du 30/03/2020 concernant le projet de confortement d'un mur en pierres sèches présent en aval de la route départementale RD55a, ;

Considérant l'estimation prévisionnel des travaux dressées par GINGER CEBTP, pour un montant H.T. de 292 100,00 €, soit 321 310,00 € TTC.

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessiterait un financement dont le plan pourrait être le suivant :

D05/2021

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le 15/02/2021

SLOW 2

ID : 02A-212000988-20210212-D052021-DE

- ETAT (40 % du montant H.T.) :	116 840,00
- CDC (40 % du montant H.T.) :	116 840,00
- Part communale :	87 930,00
- TOTAL TTC :	321 310,00

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- APPROUVE le plan de financement
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

